**SYNTHÈSE des SERVICES SOCIAUX**

Ce que nous révèle la Plateforme de revendications

« Un besoin non comblé est un droit bafoué ! »

**CE QU’ON NOUS A DIT**

* « J'ai reçu un épisode de service, il refuse maintenant de me voir pour une autre problématique »
* « Dû au manque de services dans le public, on doit se tourner vers le privé et payer ergothérapeute, orthophoniste, psychologue et évaluations ponctuelles »
* « L’attente est interminable pour que nous ayons des services pour mon enfant et pour plusieurs autres familles »
* Nous attendons depuis 2 ans»
* Si notre fille a un plan d'intervention, il doit être vieux puisque le plus récent date de l'école».
* « L'intervenante pivot a quitté et n'a pas été remplacée ».

**CE QUI EST DÉMONTRÉ au sondage**

59 % des répondants reçoivent des services sociaux

Des 41% qui n’ont pas de services, la moitié d’entre eux disent que c’est suite à l’épisode de service terminé

Pour ceux qui n’ont pas de services, 26% sont en attente de diagnostic, en attente d’évaluation ou en attente de l’obtention d’un service

Les répondants qui reçoivent des services, la moitié d’entre eux disent ne pas avoir de PSI et d’intervenant pivot ou ne savent pas ce que ça signifie I

**LE SONDAGE INDIQUE QUE…**

Des **59%** des répondants qui reçoivent des services sociaux, près de la moitié d’entre eux, soit **44%** affirment qu’ils ne correspondent pas ou partiellement aux besoins

**Les principales raisons évoquées sont :**

* Changements fréquents des intervenants au dossier
* Manque de suivis des intervenants
* Ne reçoit pas d’information
* Manque de soutien psychologique et/ou psychosocial/parental

**VOS DROITS**

SAVIEZ-VOUS…

Que l’article 5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux garantit l’accès et la continuité des services

Que le réseau a l'obligation d'élaborer un plan d'intervention (PI) ou un plan de services individualisé (PSI)

Que le réseau a l’obligation de la désignation d’un intervenant pivot et la planification concertée des services par les partenaires

**NOUS REVENDIQUONS**

Que le réseau de la santé et des services sociaux assure une prestation de services de proximité, accessibles, de qualité et en continu selon les besoins des personnes et des familles

Qu’un intervenant pivot soit désigné pour chaque personne et/ou la famille

Que la personne et/ou la famille soit présente et participe à l’élaboration de son PI/PSI et qu’on tienne compte de son expertise

Que l’on s’assure de la mise en place d’un filet de sécurité adéquat avant de mettre fin à un épisode de service.

Extrait de la plateforme de revendications produite par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal.

La plateforme intégrale en version accessible est disponible sur le site Web [www.gaphrsm.ca](http://www.gaphrsm.ca)

**S’unir pour agir**